

un cabinet tombant en ruine s'occupera de pourvoir ses membres d'emplois importants et lucratifs si l'oposait, l'indignation publique en aurait bien vite fait justice.

Nous reviendrons bientôt sur ce sujet.

NOUVELLES.—FAITS DIVERS. VARIETES.

UN HOMME NOYÉ SUR LE BASSIN DE CHAMPS-AY.—Un cultivateur de St. Césaire du nom d'Evens s'en retourna, samedi dernier de Montréal; il conduisait deux chevaux. Arrivé au bassin de Champs-Ay, il prit la traversée d'en haut, quoiqu'on lui fit le remontrage qu'elle était dangereuse; arrivé devant une ouverture dans la glace, ses chevaux s'arrêtèrent; mais il les poussa et s'engouffra avec eux dans le gouffre pour ne plus reparaître.

Vendredi, le 5 mars courant, après un long examen, subi avec succès, devant MM. les juges Badgley et McCord, Eugène Beaubien, écrivain de Nicolet, a été admis à la profession de Notaire. M. Beaubien a fait sa cléricalité à St. Benoit, sous MM. Girard et Le Maire. MM. Jobin et Lacoste ont été ses examinateurs. Communiqué.

Guillaume Lemaitre, écuyer, a été admis à pratiquer comme avocat, dans le Bas-Canada, après un examen subi devant leurs honneurs MM. les juges Guy et Badgley.

CANADIENS AU MEXIQUE.—Un correspondant de New-York nous écrit que plusieurs jeunes canadiens ont quitté dernièrement cette ville pour s'en aller au Mexique. Entr'autres noms cités sont un M. Legros dit St. Pierre et un M. Parant fils du docteur Parant de Québec.

COMITÉ DE SECOURS, POUR L'IRLANDE ET L'ECOSSE.

SOUSCRIPTIONS.—Jos. Roy, £5 ; Grand vicar Hudson, montant d'une collecte à l'église de l'Université £9 5s ; Major Campbell £5 ; l'hon. Col. Bruce £10 ; le capl. Jones, les officiers et le corps des dragons leaders de la Reine, Q. L. D. £50 ; C. S. Cherrier £3 ; W. Berry £3 ; G. E. Cartier £5 ; Jacob De Witt £10 ; Dr. Beaubien £10 ; L. H. Lafontaine £7-10-0 ; Baron de Longueil £10 ; le rev. F. S. Simpson, £5 ; l'hon. H. Killaly £10 ; J. T. Barrett £5 ; Mr. Quenell £10 ; F. A. Larocque £5 ; A. Pinsonnault £5 ; George Hall, (Ottawa Hotel) £5 ; domestiques de ditto, £4-10-0 ; John Ostell £6-5 ; Thos. & Wm. Molson £50 ; Jugé Reid £20 ; Nad. de Montenach £10 ; John Donegan £25 ; Dr. Berthelet £12-10-0 ; Mlle. Berthelet £5 ; F. L. Paquet £5-15.

(Pour la Revue Canadienne.)

M. LE RÉDACTEUR,

Me donnant place dans votre journal à ce qui suit, qui m'a été remis par une dame de mes amies, dont l'intelligence et la véracité me sont garant de la vérité du fait, vous oublierez

LN DES VOUS SOUSCRIPTEURS.

Incident singulier arrivé à Montréal, vers l'an 1766 dans la famille de Mr. de... ancien seigneur de L.

Madeleine de L... sa fille, alors âgée de dix-sept ans, d'une beauté remarquable et possédant toutes les qualités de l'esprit et du cœur, mais surtout distinguée par sa piété éclairée, aimait tous les jours passer une demie heure devant le St. Sacrement, et choisissait le crépuscule pour être moins distraite à cette heure; était un jour, en l'Eglise paroissiale de Montréal en profonde méditation, elle ne s'appuya pas que l'angelus était sonné: ayant terminé ses prières, et voulant sortir, elle trouva les portes fermées. Que faire ? il était impossible pour elle de se faire entendre; sonner les cloches elle n'en avait pas la force : il ne lui restait

— Ecoute ! je ne puis faire cette confidence qu'à toi. Tu sais que j'aime passionnément la musique ; tu sais que nous exécutons des quatuors, tous les jeudis chez mon cousin, rue du Pot-de-Fer ?

— Oui, oui, après... Eh bien ! chez ton cousin, il y avait ?

— Il y avait deux autres de mes amis qui sont au Conservatoire, et aujourd'hui j'ai fini la dernière fois ma partie de violoncelle avec eux. Ah ! nous avons bien pleuré en nous quittant !

— C'est là tout ce que tu regrettes ?

— Eh ! n'est-ce pas assez ? Enfin, je me suis dit qu'il fallait faire ce sacrifice à Dieu. Jeudi prochain nous devions exécuter la symphonie en ut. Ah ! que tu es heureux, Adrien !..

MARY.

(A continuer.)

Etablissement de Parfumerie,
A. NEW YORK.

805 BROADWAY.

SPECIALITÉ de Savon de Toilette, Parfums Cosmétiques et Articles de Toilette en général. Le plus grand assortiment se trouve chez

MOSS.

(Ci-devant Roussel, 159, Broadway.)

L'établissement a été transporté de 159 à 805, Broadway, où on parle Français, Italien et Espagnol. Les relations commerciales entre cette ville et New York, s'étendant chaque jour, de plus en plus, nous recommandons au commerce et aux voyageurs Canadiens, l'établissement de MOSS, ci-devant Roussel, comme la meilleure maison du genre à New York. Les articles sont tous d'excellente qualité et l'établissement est en tout point dignes de la grande vogue dont il jouit à New York, et que vous avez besoin de Parfums, objets de Toilette, etc., n'oubliez pas de faire une visite au No. 805 Broadway.

12 mars, 1847.

donc qu'une alternative c'était de passer, l'unit dans l'église, ce qui n'était pas une agréable conclusion; mais enfin la chose fut résolue. Elle se plaça donc dans un banc pour là, y attendre le retour du jour. Le silence régnait dans la maison du Seigneur, et rien ne pouvait troubler l'âme pieuse, que l'inquiétude quelle devait nécessairement exciter dans sa famille par son absence. Minuit (cette heure solennelle de la nuit) sonna, et voilà qu'aussitôt une porte de la sacristie, tourne sur son pivot et s'ouvre doucement; un être à figure humaine paraît, vêtu de blanc, accompagné d'une lumière vacillante, s'avance lentement comme saisi de respect, et s'agenouille devant l'endroit qui renfermait le Saint des Saints. On peut aisément concevoir que la terreur et l'effroi furent les premiers sentiments qui s'emparèrent de l'âme de Mlle. de... mais ils furent bientôt remplacés par le plus noble sentiment de courage, elle quitta son banc de nuit, s'avance d'un pas ferme vers l'autel où reposait dans le Saint-Sacrement, le Dieu en qui elle avait toujours placé son espoir et de qui elle attendait tout secours dans un moment comme celui-là ! lorsque son pas léger fut entendu de la personne agenouillée, qui ne fut pas moins surprise qu'alarmée de se voir aborder par une autre être humain aussi vêtu de blanc; elle reconnaît que c'est un vieux prêtre du Séminaire qui avait pour coutume, à l'instar de la communauté, de se lever au milieu de la nuit pour aller s'entretenir avec celui qui faisait la consolation de tous les instants de sa vie. Le nom de ce Mr. était F... après quelques mois d'explication le vénérable Mr. quitta sa place, fit sortir la demoiselle de l'église par une issue détournée et la fit reconduire chez sa mère.

ADULTÈRE ET MEURTRE.—M. Dowden, ministre baptiste, dans le comté de Spencer, ayant quelque doutes sur la fidélité de sa femme, s'absenta dans les premiers jours du mois dernier, après avoir annoncé qu'il allait faire une tournée et prêcher en divers endroits, ce qui devait le tenir éloigné pendant quelque temps; mais dès le soir même, M. Dowden revint chez lui, pénétra dans la maison, alluma une bougie et entra à l'improviste dans sa chambre à coucher où il trouva sa femme à côté d'un étranger dans son propre lit. Celle-ci se voyant surprise, sauta du lit, courut à un bureau sur lequel se trouvait un grand couteau de cuisine, s'empara et l'enfonça dans le sein de son mari, qui ne lui opposa aucune résistance, déterminé qu'il était, à ce qu'il paraît, à ne pas survivre à la perte de son honneur et de sa tranquillité.

CURIOS VERDICT.—Un étrange verdict a été rendu en Irlande dans les circonstances suivantes : Une enquête a été récemment faite à Galway, à la maison de travail sur le corps d'un mendiant; le jury a résumé ainsi son opinion : « Nous pensons que le décedé est mort par suite d'épuisement et de la misère causée par le manque des choses nécessaires à la vie; et comme lord John Russell, chef du gouvernement de Sa Majesté, et sir Randolph Routh, en ne prenant pas les mesures nécessaires pour prévenir la famine et sauver l'Irlande de la situation vraiment déplorable dans laquelle elle se trouve maintenant, ont contribué à l'épuisement du peuple irlandais, nous pensons que le dit lord John Russell et le dit sir Randolph sont coupables de meurtre volontaire sur la personne du décedé. »

Le coroner a refusé le verdict ainsi rédigé; mais le jury n'a consenti à le changer que par contrainte, et a déclaré que le décedé était mort de besoin et par la rigueur de la saison.

UN SERMON DU PAPE.—Nous avons dit que Pie IX, avait prêché dernièrement à Rome. Voici comment eu lieu cet incident fort rare dans l'histoire, car depuis 300 ans on n'avait pas vu à Rome un pape monter en chaire. Le 13 janvier, il y avait des sermons dans toutes les églises de Rome; et à Saint-André-della-Valle, le père Ventura avait commencé son sermon, lorsqu'on annonça le pape. Cette apparition inattendue du pontife produisit un mouvement. L'usage est que, lorsque le pape arrive dans une église où l'on prêche, le prédicateur doit aller prendre ses ordres pour consigner Pie IX, demanda au père Ventura à quelle station de son sermon il était.—A la seconde, répondit le moine.—Eh bien ! père replique le pape, j'acheverai votre tâche, cédez-moi vos insignes de prédicateur. Et le pape les endossa, monta en chaire, à la grande stupéfaction de la foule réunie dans cette vaste église, et se mit à prêcher avec le plus grand succès.

UNE FATALE ERREUR ! A QUOI TIENNENT LES MEILLEURES CHOSES !—Un journal de Londres nous raconte l'anecdote suivante, qui est bien digne d'être reproduite :

« Un vieux monsieur de cette ville, marchand dans Bush-lane, avait une seule fille, douée de tout ce qui peut plaire et charmer, de toutes les qualités morales et physiques et possédant en outre une belle dot. Elle était engagée et très attachée à un jeune homme de son rang, bien placé comme elle dans le monde et digne en tout point de son amour et du bonheur qui l'attendaient. Les arrangements préliminaires étaient faits, et après avoir été reculé deux ou trois fois, le mariage était positivement fixé pour jeudi, le 15 avril 18... Le lundi précédent le jeune monsieur, qui devait recevoir £10,000 de dot le jour de son mariage, et £30,000 après la mort de son beau-père, qui vivait l'âge avancé du vieillard, ne devait pas tarder, eut avec sa jolie fiancée une de ces petites scènes de jalouse qui peuvent arriver aux amants les mieux éprouvés l'un de l'autre. C'était à une petite soirée... La jeune miss trouva son fiancé trop galant auprès d'une de ses amies qui avait bien les plus beaux yeux bleus du monde et des tresses de cheveux

châtiés à vous faire réver sa dormir. Aux reproches qui lui furent adressés, le jeune monsieur répondit avec quelque peu d'amerume, et si à la légère quelques remarques sur un certain petit cousin, dont le superbe gilet avait attiré l'admiration générale, et quidquid tout bas, avait été brodé par le joaillier de la belle horlogerie. Il ajouta même jeune imprudent ! qu'il serait assez tôt pour lui être régenter lorsqu'il serait marié et qu'ellendossait la culotte un peu trop vite.

« Après le souper, les deux amants se retrouvèrent de plus en plus à l'ët de Champagne glacé et du Punch à la Romme, si bien qu'ils se quittèrent en boudant. Le lendemain matin, notre jeune fiancé eut de grands regrets de sa conduite de la veille, qui l'apprut alors véritablement brutale et injuste. Il se repentina et voulut faire amende honorable il enveloppa avec grand soin un magnifique vêtement de satin, qu'il avait quelques jours auparavant recommandé pour sa fiancée et lui envoya avec la note suivante :

« Ma très chère, je n'ai fermé l'œil de la nuit, en pensant à notre tâche malencontreusement de la personne agenouillée, qui ne fut pas moins surprise qu'alarmée de se voir aborder par une autre être humain aussi vêtu de blanc; elle reconnaît que c'est un vieux prêtre du Séminaire qui avait pour coutume, à l'instar de la communauté, de se lever au milieu de la nuit pour aller s'entretenir avec celui qui faisait la consolation de tous les instants de sa vie. Le nom de ce Mr. était F... après quelques mois d'explication le vénérable Mr. quitta sa place, fit sortir la demoiselle de l'église par une issue détournée et la fit reconduire chez sa mère.

Après avoir tracé ces lieux, le jeune fiancé donna le billet et le paquet son domestique; mais comme un de ses pitalons se trouvait alors avoir un grand besoin de réparation, il profita de l'occasion pour l'envoyer à son tailleur, qui demourait sur la route enduite chez sa belle fiancée dans Bush-lane.

Le lecteur soupçonne sans doute la faute méprise du domestique. Qui, malheureux laissa la belle robe de satin à M. Thompson le tailleur, et le billet avec la petite clôture trouvée chez la jeune demoiselle ! Son indignation fut à son comble à ce nouvel affût de part de son amant, et lorsque celui-ci se présenta à la maison, la porte fut fermée à son nez. Ses explications, ses apologies, ses larmes, ses rires, furent inutiles et repoussées avec dédain. Le mariage n'eut pas lieu. La jeune miss ne vit jamais revenir sur sa résolution et en dût depuis ce temps, elle garda une haine implacable au sexe qui porte des culottes. »

CORPORATION DE MONTREAL.

MARDI, MARS 1847.

Présens : Son honneur le roi; les échevins Bourret, Perrin, Beaubien, Ferry et Tully; les conseillers Footner, Gibb, Lyman, Alois, Ouimet, Gogly, Ward, Beaupré et Inch.

Le Grefier lit une pétition à J. B. DuFresnoy, exposant qu'il avait été engagé au service pour une place de poll, aux dernières élections municipales, et qu'en conséquence des violences commises par une populace armée, sa maison et ses meubles avaient été tout détruits. C'est pourquoi il crut avoir droit à une indemnité d'au moins £8 7s, montant auquel la loi avait été estimée par deux personnes distinguées étaient au bas de la requête.

Quelques mots sont échangés entre MM. Bourret et Bourneau, au sujet de l'élection Centre. Ce dernier expose qu'il attendait l'obtention des habitants du quartier Centre, par rapport à la motion dont avait été donné avis, pour faire une nouvelle élection; il prit M. Bourneau attendre jusqu'au lendemain, et que dans les 24 heures la pétition ne serait pas reçue ce jour-là, pourrait procéder sans opposition.

Une communication est printée de la part de la nouvelle compagnie du offrant un certain nombre de parts au conseil de la ville, et demandant une réponse immédiate.

On lit une pétition des vendeurs de légumes au magasin Bouscous, demandant le conseil les décharge du loyer de leurs cas jusqu'au 1er mai prochain, en conséquence des cas caves étaient si froides que les légumes y avaient gelé, et que le loyer était d'un certain montant que colui qui les avaient coutume de payer l'ancien marchand.

Sur motion de M. La Rocque est résolu qu'il soit averti dans les journaux qui conseil recevra des requêtes pour la place de usager.

M. Bourret donne avis qu'il a motion à la prochaine séance du conseil poser norme un comité qui s'enquerra de la coûte de réduire les taxes sur certaines classes de sociétés.

M. La Rocque mentionne que le comité nommé l'an dernier, pour s'enquérir d'amendements à faire à l'acte d'incorporation a cessé d'exister à la fin de l'année civile, et qu'il allait en nommer un nouveau pour les mêmes. Ce comité est nommé aussi.

Le conseiller Gibb donne aviso une motion pour déposer les dovoirs du trésorier la cité avec la plus grande exactitude.

Mercredi 10 mars 1847.

Présens : Son honneur le roi; les échevins Bourret, Beaubien, Tully, Pei; les conseillers Lyman, La Rocque, Footner, Gie, Gingy, Ward, Gibb, Ouimet, Beaupré, Valois Linche.

Son honneur le Maire doma aux présidents des différents comités de préparation estimé des dépenses à faire pendant l'année à venir chacun de leurs départemens.

Le conseiller La Rocque donvars qu'il intendoit un règlement pour amer le règlement passé dernièrement au sujet de vente du bois de chauffage.

Sur motion de l'échevin Bourret, secondé par le conseiller Gogly, un comité 7 membres est nommé pour s'enquérir s'il ne sera pas convenable de réduire les taxes imposées si les marchands, anciennes, charreteries, et autres choses de la société.

Le jour pour la nouvelle élection quartier Centre est fixé à lundi le 22 du mois d'avr.

Les places de poll sont la main du pompe au coin des rues St. Jacques et St. Léon, et la base de la maison de M. Martin, rue des Cormier.

Les officiers-rapporteurs sont M. W. Bristow, et Joshua Pelton.

Sur motion de M. Bourret, Bonlangot et B. Workman, éconyers, sont nommés auditeurs, pour l'année courante.

« COMITÉS NOMMÉS PAR M. LE MAIRE. »

Finances.—J. D. Gibb, président MM. Beaubien, Ferrier, Dorwin, Beaupré.

Chemin.—L'échevin Bourret, président MM. Tully, Footner, Gogly, Ward, Lynch.

Feu.—B. Lyman, président M. Bourret, Footner, Valois, Ward.

« Où il y a une partie de la ville qui n'a pas de place de poll, il faut nommer un autre comité pour faire une place de poll à l'angle de la rue St. Jacques et de la rue St. Léon. »

Marchés.—L'échevin Beaupré, président MM. Tully, Gogly, Sims, Valois.

Éclairage.—L'échevin Ferrier, président MM. Léchevin, F. Perrin, Lyman, Gingy, Lynch.

Police.—A. La Rocque, président MM. Glencross, Gibb, Ouimet, Beaupré.

Aqueduc.—L'échevin F. Perrin, président MM. Ferrier, Dorwin, Ouimet, Gingy.

Marchés.—L'échevin Beaupré, président MM. Tully, Gogly, Sims, Valois.

Éclairage.—L'échevin Ferrier, président MM. Léchevin, F. Perrin, Lyman, Gingy, Lynch.

Police.—A. La Rocque, président MM. Glencross, Gibb, Ouimet, Beaupré.

Marchés.—L'échevin Beaupré, président MM. Tully, Gogly, Sims, Valois.